



DCM_20221003_01



EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 3 octobre 2022

Nombre de conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 12
- votants : 14

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 28 septembre 2022, s'est réuni le 3 octobre 2022 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Pascale DUSSOUILLEZ pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

Lydie CHANEZ à Michaël FUMEY, Valérie VUILLERMOT à Mme Pascale DUSSOUILLEZ

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Olivier BLANCHARD, Jacques DAYET, Étienne MILLET, Martial VERNEREY

Objet : Tarifs communaux pour l'année 2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Cimetière

- Concession trentenaire au cimetière : 60 €/m²
- Columbarium (concession trentenaire) : 1 000 €/case
- Caverne (concession trentenaire) : 550 €

Domaine public

- Droit de place pour les professionnels : 9 € (forfait hebdomadaire)
- Vente au déballage : 40 €/installation

Administration et divers

- Photocopie A4 : 0,20 €/copie (noir) et 0,50 €/copie (coul.)
- Photocopie A3 : 0,30 €/copie (noir) et 1 €/copie (coul.)
- Non restitution de gobelet réutilisable : 1 € par gobelet

Services techniques

- Déneigement de particuliers (- de 100 m) : 10 €/passage
- Déneigement de particuliers (100 m et plus) : 15 €/passage
- Déneigement de la déchetterie du SICTOM : 100 €/passage
- Balayage de voies communales (pour les communes voisines) : 60 €/h
- Fauchage d'accotements (pour les communes voisines) : 70 €/h
- Barrière : 2 € par barrière et par jour
- Location de benne : 50 €/trajet aller-retour
- Location de l'alambic : 25 €/jour

Salle des fêtes et salle de convivialité

Remplacement de vaisselle et de matériel

- Verre à vin : 2,20 €
- Flûte : 2,50 €
- Verre gigogne : 1,00 €
- Fourchette : 2,50 €
- Couteau : 5,00 €
- Cuillère à soupe : 2,50 €
- Cuillère à dessert : 2,00 €
- Tasse : 3,00 €
- Assiette à soupe : 2,50 €
- Assiette à dessert : 2,00 €
- Assiette plate : 2,00 €
- Coupe de glace : 1,50 €
- Saladier : 2,00 €
- Soucoupe : 2,00 €
- Tout élément matériel ou mobilier cassé : montant correspondant au remplacement

Utilisation de la salle des fêtes pour les activités de loisirs annuelles

- Tarif horaire : 3,50 €

Location ponctuelle

	Type de location	Hab.	Pers. ext.	Asso.	Fluides Été : 1/05 > 30/09 Hiver : 1/10 > 30/04
Salle du rez-de-chaussée	Enterrement	Gratuit	/	—	Été : 15 €/jour Hiver : 20 €/jour
	1 jour (lun. à dim.) sans cuisine et sans vaisselle	50 €	70 €	20 €	
	1 jour de sem. (lun. à ven. ap-m) avec cuisine et vaisselle	60 €	90 €	30 €	
	Week-end avec cuisine et vaisselle	90 €	130 €	40 €	
	Assemblée générale, conférence sans repas	Gratuit	25 €	—	
	Caution	200 €	200 €	200 €	
Grande salle	Enterrement	Gratuit	/	—	Été : 20 €/jour Hiver : 30 €/jour
	1 jour (lun. à dim.) sans cuisine et sans vaisselle	100 €	150 €	40 €	
	1 jour de sem. (lun. à ven. ap-m) avec cuisine et vaisselle	140 €	200 €	70 €	
	Week-end avec cuisine et vaisselle	210 €	300 €	100 €	
	Assemblée générale, conférence sans repas	Gratuit	35 €	—	
	Caution	400 €	400 €	400 €	
Bâtiment complet	1 jour de sem. (lun. à ven. ap-m) avec cuisine et vaisselle	200 €	280 €	100 €	Été : 25 €/jour Hiver : 40 €/jour
	Week-end avec cuisine et vaisselle	270 €	380 €	140 €	
	Caution	600 €	600 €	600 €	
Salle de convivialité	Location	35 €	50 €	20 €	Été : 15 €/jour Hiver : 20 €/jour
	Caution	200 €	200 €	200 €	
Pénalités	Ménage non conforme (par local)	100 €	100 €	100 €	
	Éclairage ou chauffage non éteint	100 €	100 €	100 €	

Les tarifs sont applicables pour les utilisations de la salle des fêtes et de la salle de convivialité entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année. Ils sont valables y compris pour les locations réservées au cours de l'année civile précédente.

A la réservation, versement d'arrhes représentant 20 % de prix de la location. En l'absence d'arrhes, la réservation ne pourra pas être bloquée.

Nécessité d'une attestation d'assurance et de signer le règlement intérieur.

Tout article de vaisselle et tout matériel ou mobilier cassé, détérioré ou manquant sera facturé à l'utilisateur selon les tarifs en vigueur.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Florent SERRETTE

